

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Lundi 7 septembre 2026

Le sept septembre deux mille vingt-six, les membres du comité du Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, légalement convoqués, se sont réunis à 18 h 30 en Mairie de Saint-Pierre de Varengeville, sous la présidence de Madame Marie LE COUSIN.

Étaient présents :

Délégués titulaires : Marie LE COUSIN, Serge DEBRAIZE, Jean DELALANDRE, Chantal VALLET-CREVEL, Mame Bigué THEBAULT, Hélène LEBÈGUE, Mélanie FOUQUEREAY BIDAUX, Philippe GODARD, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Wilfried DURIEU, Elodie RENAULT et Jean-Michel MAUGER.

Délégués suppléants : Jérémie CROCHEMORE, votant (Le Trait), Marie-Thérèse THIERRY, votante (Saint-Paër) et Ludivine BELLONCLE (Duclair),

Absents excusés :

Mme Céline DURVICQ, Mme Marie-Eliane CLAUDET, Valère HIS et Frédéric BUREAU.

Étaient également présents :

M. Frantz COUVEZ, Directeur du Conservatoire du Val de Seine

Mme Delphine ANTIOME, enseignante, déléguée titulaire (représentante du personnel)

Mme Saliha BRADAÏ, secrétaire-comptable, déléguée titulaire (représentante du personnel)

Mme Maria ZURITA, enseignante, déléguée suppléante (représentante du personnel)

⇒ **Total Présents : 15** **Total Votants : 14**

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026
- Délibération : Approbation de la convention relative à l'organisation de cours de musique à Saint-Martin-de-Boscherville
- Point sur la rentrée scolaire 2026/2027
- Délibération : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- Calendrier : prévision des dates des séances Conseil syndical
- Présentation du nouveau logiciel (scolarité base élèves) DuoNet
- Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Chantal VALLET-CREVEL.

2- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Il n'y a aucune remarque apportée à ce procès-verbal, il est donc adopté à l'unanimité.

VOTE : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14

3- Approbation de la convention relative à l'organisation de cours de musique à Saint-Martin-de-Boscherville

Madame la Présidente présente la convention relative à l'organisation de cours de musique à Saint-Martin-de-Boscherville à compter du 14 septembre 2026 pour l'année scolaire 2026/2027.

Convention relative à l'organisation de cours de musique à Saint-Martin-de-Boscherville
Année scolaire 2026/2027

Entre les soussignés :

- Le Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, domicilié en son siège 1240 rue du Maréchal Foch à LE TRAIT, représenté par Madame LE COUSIN Marie, Présidente en exercice,
D'une part,

Et,

- L'association ENSEMBLE, domiciliée en son siège Mairie 17 chaussée saint Georges à SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE, représenté par Monsieur DELAHAIS Cédric, président en exercice,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Preamble

L'association ENSEMBLE développe une palette d'activités culturelles sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE.

Une dynamique et une volonté de partenariat pédagogique dans une réflexion plus large au niveau du territoire, se construit entre l'association ENSEMBLE, le Conservatoire du Val de Seine et la mairie de Saint-Martin-de-Boscherville. L'association ENSEMBLE faisant face à des difficultés de recrutement pour les cours de Piano et de Formation Musicale, le Conservatoire assurera les cours de ces deux disciplines lors de l'année scolaire 2026/2027.

Article 1 - Objet de la convention

Le Conservatoire réalisera une prestation de type « cours individuels en piano » et cours collectifs en Formation Musicale (FM) » en faveur des élèves inscrits auprès de l'association ENSEMBLE.

Les différents cours auront lieu dans les locaux de l'association : La grange, route du Brécý 76840 Saint Martin-de-Boscherville.

Article 2 – Nature et fréquence de l'intervention

Les cours de Formation Musicale (cours collectifs) seront assurés par Madame WEINGARTNER Emeline, seront au nombre de 2 et dureront chacun 45 minutes du 14/09/2026 au 02/07/2027 hors vacances scolaires. Ces cours auront lieu le mercredi de 15h45 à 16h30 et de 16h30 à 17h15, modulables en fonction des cours de Danse.

Les cours de Piano seront assurés par Madame DAHAN Tatsiana, pour un maximum de **15 élèves** et seront d'une durée de 30 minutes par élève en cours individuel, du 14/09/2026 au 02/07/2027 hors vacances scolaires. Ces cours auront lieu idéalement le mardi en fin d'après-midi et le mercredi matin.

Article 3 – Obligation du prestataire

Le conservatoire s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation des usages applicables dans les locaux de l'association.

Le Conservatoire dispose de personnel qualifié et expérimenté pour assurer la prestation.

En cas d'empêchement de l'une ou l'autre partie entraînant l'annulation de séances, l'empêché préviendra le plus tôt possible l'autre partie. L'enseignant préviendra le référant de l'association, la direction du Conservatoire ainsi que l'ensemble des élèves.

Article 4 – Obligation de l'organisateur

Afin d'assurer la réalisation de la prestation dans les meilleures conditions, l'organisateur s'engage à mettre à disposition un lieu d'intervention pour les cours et à en assurer le service général (entretien, chauffage, accord du piano).

L'association ENSEMBLE met à disposition les locaux de la grange route du Brécý ainsi que du mobilier.

Article 5 – Conditions financières

La participation financière est calculée au nombre d'élèves de chaque discipline fréquentant les cours.

Soit 110 € /élève/an pour les cours de FM

Soit 430 € /élève/an pour les cours de piano

Le Conservatoire adressera à l'association ENSEMBLE à la fin de chaque trimestre, une facture correspondant à 1/3 du montant total dû au titre de l'année scolaire.

Périodes de facturation :

- 1^{ère} période : de septembre à décembre, facturation en décembre 2026

- 2^{ème} période : de janvier à avril, facturation en avril 2027
- 3^{ème} période : de mai à juillet, facturation en juillet 2027
-

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2026/2027.

Avant la survenance de la fin du terme, les parties effectueront un bilan des actions menées.

Les parties auront la possibilité d'y mettre fin à tout moment par la seule volonté de l'une ou l'autre des parties, à la condition de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de 60 jours.

Cette résiliation quel qu'en soit l'auteur, ne peut donner lieu à la perception d'indemnités ou de dommages et intérêts. La facturation sera alors calculée au prorata de la durée de la prestation.

Article 7 - Communication

Le Conservatoire s'engage à transmettre l'ensemble des informations susceptibles d'être valorisées dans les supports de communication de l'association ENSEMBLE.

L'association ENSEMBLE s'engage à citer et valoriser le partenariat du Conservatoire du Val de Seine sur tous leurs supports de communication publics (affiches, programmes, communiqués de presse, site internet, articles ...) et par l'utilisation du logo du Conservatoire en respectant la charte graphique de celui-ci.

Article 8 - Portée de la convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant écrit et signé par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie.

Un avenant pourra être conclu, notamment en cas d'évolution du projet nécessitant de réactualiser la présente convention.

Article 9 – Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties peuvent exercer un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature de la présente convention, mais seulement après épuisement des voies de recours amiables.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame la Présidente à signer la présente convention.

VOTE : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14

⇒ Marie LE COUSIN informe qu'il y a une profonde volonté des élus de la Commune de St-Martin-de-Boscherville de bénéficier des services du Syndicat, il y a une réelle demande culturelle de leurs habitants. Par ailleurs, suite à leur forum des associations, la Mairie a publié sur les réseaux sociaux un article précisant la collaboration entre le Conservatoire et l'association Ensemble pour cette année scolaire et leur souhait d'un partenariat plus large et durable.

Frantz COUVEZ explique que cette collaboration émane de plusieurs rencontres depuis le printemps dernier avec les nouveaux élus de la Commune et le Président de l'association Ensemble afin de planifier et proposer des professeurs du Conservatoire.

Concernant le Forum des associations dans chaque commune : Jean DELALANDE propose que le Conservatoire soit présent avec une chorale ou élèves musiciens et suggère que les délégués titulaires et suppléants tiennent le stand.

4 – Point sur la rentrée scolaire 2026/2027

Madame la Présidente présente les différents tableaux : cours collectifs, orchestres, ateliers, chœurs d'adultes et d'enfants ainsi que l'organigramme du personnel.

Elle précise que le nombre d'élèves inscrits dans les différentes disciplines sera donné lors du prochain Conseil syndical car des inscriptions sont encore en cours.

Mme LEBÈGUE demande pourquoi il n'y a pas de cours collectifs à Yainville.

M. COUVEZ répond que cela fait de nombreuses années qu'il n'y a pas de cours à Yainville mais reste ouvert à toute proposition pour les années à venir.

M. DELALANDRE demande s'il y a des élus au Conseil pédagogique, la réponse est non, uniquement des enseignants et le Directeur.

M. CROCHEMORE demande si tous les élèves inscrits ont une place dans leur discipline, est-ce qu'il y a une liste d'attente. M. COUVEZ répond que tous les élèves inscrits ont un cours dans la discipline choisie, pas d'élèves en attente pour le moment ; nous sommes en pleine période d'inscription et suite au nouveau logiciel nous relançons les parents qui ont oublié ou ont des difficultés via l'inscription en ligne.

Mme DEVAUX DIT LALANDE demande s'il y a des demandes d'élèves pour le cor ; M. COUVEZ répond non et il a été décidé de fermer la classe provisoirement.

5- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Madame la Présidente informe qu'il convient de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents suite à un départ en retraite ainsi qu'à des fins de CDD et des modifications de temps de travail.

Considérant qu'il convient de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services du Conservatoire du Val de Seine,

Madame la Présidente propose à l'assemblée,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs des emplois permanents suivant :

➤ Agents Titulaire

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail	Emploi Discipline	Poste pourvu/vacant
Administrative	Rédacteur territorial 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures	Secrétaire comptable	Pourvu
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	15/35 ^{ème}	Secrétaire Accueil scolarité	Pourvu
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures	Régisseur	Pourvu
Culturelle	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	35 heures	Directeur	Pourvu
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1	1,5/16 ^{ème}	Chant Chœur d'adultes	Pourvu
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1 1 1 -1	8,75/20 ^{ème} 12/20 ^{ème} 6,5/20 ^{ème} -20/20^{ème}	Clarinette Piano Alto Percussions /batterie	Pourvu
	Assistant d'enseignement	B	1 1	20/20 ^{ème} 20/20 ^{ème}	Danse Jazz Piano	Pourvu

	artistique principal de 2 ^{ème} classe		1	5/20 ^{ème}	Basse électrique	
			1	9,5/20 ^{ème}	Guitare classique	
Sous total Titulaires			12			

➤ **Agents en CDD**

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail	Emploi Discipline	Poste pourvu/vacant	
Technique	Adjoint Technique	C	1	12/35 ^{ème}	Agent d'entretien	Pourvu	
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	—	-1	-12/20 ^{ème}	Danse classique	Pourvu en CDI	
		B	+1	+6/20 ^{ème}	CHAM	Pourvu	
			1	8/20 ^{ème}	Flûte traversière		
			1	4,5/20 ^{ème}	Accordéon		
			1	6/20 ^{ème}	Hautbois		
			+1	7/20 ^{ème}	Batterie		
	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe		1	6,5/20 ^{ème}	Trombone	Pourvu
				-1	-20/20 ^{ème}	Formation musicale	
				+1	+17/20 ^{ème}	Formation musicale	
				1	15/20 ^{ème}	Violon	
			1	6/20 ^{ème}	Chant MA		
			-1	-2,5/20 ^{ème}	Cor	⇒Non pourvu	
			-1	17/20 ^{ème}	Percussions	Pourvu en CDI	
			1	5/20 ^{ème}	Violoncelle	Pourvu	
			1	15,5/20 ^{ème}	Intervention	Pourvu	
			1	10/20 ^{ème}	Milieu scolaire Intervention	Pourvu	
		1	3/20 ^{ème}	Milieu scolaire Danse Trompette	Pourvu		
Sous total CDD			14				

➤ **Agents en CDI**

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail	Emploi Discipline	Poste pourvu/vacant
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	B	+1	+11/20^{ème}	Danse classique	Pourvu
	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	B	1	5/20 ^{ème}	Saxophone	Pourvu
		B	+1	+20/20^{ème}	Percussions	Pourvu
Sous total CDI			4			
TOTAL GENERAL			30			

⇒ **Total général les effectifs des emplois permanents : 30**

LE CONSEIL SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents ainsi proposé qui prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2026**,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14

6- Prévision des dates des séances du Conseil Syndical

Madame la Présidente propose de programmer les dates de réunions pour une meilleure organisation et présences de tous les délégués. Il y a une préférence pour les lundis soir.

- Semaine du 23-28 novembre 2026 ⇒ lundi 23 novembre à 18 h 30 à DUCLAIR
- Semaine du 8-13 Février 2027 (Débat d'orientations budgétaires) ⇒ à Saint-Paër
- Semaine du 22-27 mars 2027 (Vote du Budget) ⇒ à Yainville
- Semaine du 7-12 juin 2027 ⇒ à Le Trait

M. Jean DELALANDRE quitte la séance à 19 h 18.

7- Présentation du nouveau logiciel (scolarité base élèves) DuoNet

En complément de la plaquette, Mme BRADAÏ Saliha explique et détaille les différents modules du logiciel Duonet pour les inscriptions des élèves dans chaque disciplines et pratiques collectives.

8 – Questions diverses

Pas de questions.

La séance est levée à 19 h 30.

Signatures

Mme Marie LE COUSIN Présidente	Mme Chantal VALLET-CREVEL Secrétaire de séance
--	--